



## Le journal du syndicat SUD éducation 02

Union  
syndicale  
**Solidaires**

SUD éducation Aisne – MAISON DES SYNDICATS c/o Solidaires, 1 avenue Jean Jaurès – 02000 Laon – 06 70 67 39 64  
contact@sudeduc02.org – www.sudeduc02.org

Courrier SUD est destiné à tous les personnels de votre établissement, merci de faire circuler.

### AU SOMMAIRE :

- Édito ..... p. 1
- Blanquer, Charlemagne, Jeanne d'Arc et les autres .... p. 2
- Désintox ..... p. 2
- Handicap à l'école : les ESI, quésaco ? ..... p. 3
- Bulletin d'adhésion ..... p. 4



## 22 mars 1968/2018 : ON REMET ÇA ???

De la maternelle à l'université, l'École est attaquée sur tous les fronts : le nombre de postes aux concours d'enseignants est en baisse ; le dédoublement CP-CE1 se fait à moyens constants ; la réforme du bac ouvre la voie aux inégalités entre établissements ; Parcoursup fait plus que jamais le jeu de la sélection...

En supprimant 120 000 postes de fonctionnaires, le gouvernement détruit encore un peu plus les services publics qui permettent aux plus défavorisés d'avoir accès aux soins, à l'éducation, aux transports...

S'attaquer aux services publics et aux fonctionnaires, c'est agir contre la solidarité.

**Le 22 mars, toutes et tous en grève et dans les manifestations !  
Défendons le bien commun qu'est le service public.  
Remettons le progrès social au goût du jour.**

### Et un cadeau à l'enseignement privé, un !

**10 millions d'euros.** C'est le montant que le gouvernement vient de subtiliser à l'enseignement public dans un petit arrêté publié en catimini au journal officiel le 6 décembre dernier. Ces 10 millions d'euros sont offerts dans un même mouvement sur un plateau d'argent à l'enseignement privé, largement confessionnel. Dans ces écoles gavées de subventions, se perpétue l'entre-soi des classes dominantes.

Cet argent manquera dans nos écoles, nos collèges, nos lycées, nos universités. Bâtiments vétustes, sureffectifs en classe, personnels à bout... mais le gouvernement estime manifestement que ce n'est pas encore assez puisqu'il supprime des postes et réduit les budgets.

**SUD éducation continue de condamner le dualisme scolaire qui prévaut en France.**

**Avec l'Union syndicale Solidaires, nous revendiquons la nationalisation de l'enseignement privé.**

www.sudeducation.org

# Blanquer, Charlemagne, Jeanne d'Arc et les autres

Le 19 mai 2017, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer déclarait : « Il faut aimer son pays comme on doit aimer sa famille ». Cette déclaration n'est pas sans rappeler de vieux poncifs chers aux ardents défenseurs du « roman national ».

Le « roman national », c'est un récit patriotique, centralisateur, édifié par les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle tout à la louange de la construction de la nation. Il s'agit donc de faire de l'Histoire un moyen d'inculquer le culte de la patrie. Son affirmation renvoie surtout à la III<sup>e</sup> République lorsque « l'instituteur national », Ernest Lavisse, veut transformer les manuels scolaires en instruments d'une mythologie nationale glorifiant les figures héroïques et les grandes batailles. Les enfants étaient alors bercés par les récits héroïques de « nos ancêtres les Gaulois », de Charlemagne ou encore de Jeanne d'Arc.

Cette conception de l'histoire centrée sur de « grands » événements ou de « grands » personnages a été battue en brèche depuis près d'un siècle au profit d'une histoire d'abord socio-économique puis socio-culturelle. Influencée par la sociologie mais aussi par l'anthropologie, la recherche historique s'est tournée vers l'étude des faits socio-économiques, des groupes sociaux et de leurs interactions au sein de la société mais aussi de leurs mentalités. Les historiens s'intéressent donc à des groupes longtemps oubliés par la recherche : les paysans, les ouvriers, les femmes, les immigrés...

Depuis 30 ans, la nostalgie de ce « roman » ou « récit » national revient régulièrement dans le débat politique.

Les surenchères de droite et d'extrême-droite parviennent à faire passer pour neuves des idées archaïques en matière d'histoire. Certains candidats à la présidentielle n'ont pas hésité à faire de l'enseignement de l'histoire un argument de campagne à l'image de François Fillon, selon qui « les jeunes Français ignorent des pans entiers de leur histoire ou, pire encore, apprennent à en avoir honte ».

En 2016, Françoise Lantheaume et Jocelyn Létourneau ont dirigé une enquête auprès de 7 000 élèves de 11 à 19 ans, à qui il a été demandé de raconter l'histoire nationale telle qu'ils la connaissent. Le résultat va à contre-courant de ces discours politiques. En effet, les élèves montrent tous un enthousiasme pour la France dans leurs récits qui sont souvent mythologisés, parfois maladroits voire poétiques. Loin d'une histoire marquée par la culpabilisation, la France est souvent présentée comme une victime.

Ce constat doit nous amener à envoyer une bonne fois pour toutes le roman national aux oubliettes. L'enseignement de l'histoire ne doit plus être un instrument idéologique pour imposer un récit exclusif et fictif. Il doit, au contraire, aiguïser l'esprit critique par le questionnement du passé, inclure l'histoire des femmes, des ouvriers, des minorités et non se limiter à celle des dominants. N'occultons pas certains pans de l'histoire comme la guerre d'Algérie ou les mutins de 1917 sous prétexte qu'ils ne sont pas glorieux. N'enseignons pas une histoire singulière et réductrice mais bien une histoire riche, plurielle, émancipatrice et ouverte sur le monde.

## DÉSINTOX'

### *Les mensonges de la journée de carence*

Ce serait, on vous le dit, le seul moyen d'endiguer l'absentéisme famineux des profs.

Sauf que la durée moyenne du congé maladie ordinaire est de 6,6 jours par an et par enseignant, ce qui est inférieur à la moyenne dans la fonction publique (7,1 jours). Le taux d'absentéisme chez les enseignants est de 3,2 %, soit moins que la moyenne nationale toutes branches professionnelles confondues (3,6 %).

Bon, d'accord, ils ne sont pas plus absents que les autres... Mais c'est une mesure qui permettra de substantielles économies ! Puisqu'on vous le dit ! Jusqu'à 40 millions !

Sauf qu'on a l'expérience du jour de carence sous Sarkozy. Les absences de deux jours ont alors diminué significativement dans la fonction publique d'État. Bingo. Mais... la prévalence des absences d'une semaine à trois mois a sérieusement augmenté ! (Elle diminuera d'ailleurs de nouveau après sa suppression). La cause la plus probable : du fait de ce coût fixe, certains agents connaissant un problème de santé hésiteraient à s'arrêter pour se soigner ; leur état de santé se dégraderait alors et conduirait *in fine* à des arrêts plus longs. Alors des économies, ben il n'y en a pas. D'ailleurs, vous croyez vraiment qu'on l'aurait supprimé, le jour de carence, s'il avait représenté une telle manne ?

De là à dire que ce n'est qu'une mesure démagogique... mais on n'ira pas jusque là, ça non !

Sources : DEPP, INSEE

# Handicap à l'école : les ESI, quésaco ?

Les Enseignants Spécialisés Itinérants (ESI), sont peu connus des autres enseignants. Pourtant, ils peuvent jouer un grand rôle auprès des élèves en situation de handicap.

Les ESI ont pour mission de faire cours à ces élèves et d'œuvrer à les rendre autonomes en classe, malgré leur handicap. Ils peuvent les prendre seuls ou avec un groupe d'élèves en difficultés, à l'extérieur ou à l'intérieur de la classe, en présence ou non de l'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) ou de l'enseignant. Pour autant, les ESI restent des enseignants : ils prennent des initiatives pédagogiques et peuvent proposer un travail préparé par leurs soins ou en collaboration avec l'enseignant.

Les ESI peuvent être spécialisés en déficience auditive, visuelle, motrice ou en ULIS<sup>1</sup>, et se déplacent régulièrement dans les écoles, collèges et lycées de leur secteur.

Tous les ESI de l'Aisne sont subordonnés à un IEN-ASH<sup>2</sup> à Laon. C'est une situation relativement atypique, car dans d'autres départements, les ESI sont rattachés à des services ou à des associations de type SESSAD<sup>3</sup>, même s'ils restent des professionnels de l'Éducation nationale.

Ce poste est une conséquence directe de la loi Fillon de 2005, qui proclame le droit pour chaque élève en situation de handicap de bénéficier d'aide en vue d'être plus autonome. Toujours selon cette loi, tout élève en situation de handicap peut être scolarisé dans sa commune, c'est-à-dire que l'institution doit aller vers lui et non l'inverse.

**Tout ce dispositif est mis à mal par le manque de financement des frais de route des itinérants.**

Depuis deux ou trois ans, l'ASH se voit restreindre le montant disponible pour rembourser les ESI, ainsi que les psychologues scolaires. Ceux-ci se retrouvent donc obligés de restreindre limiter les déplacements trop éloignés de leur école de rattachement et de se rabattre sur leur ville et ses environs. Cela amène à une discrimination géographique insupportable.

**La situation est également aggravée par la fin des contrats uniques d'insertion (CUI) par lesquels sont employés de nombreux AVS.** En théorie, du fait de la primauté des décisions et prescriptions de la MDPH<sup>4</sup>, ceux qui suivent des élèves en situation de handicap ne se retrouvent pas sur le carreau, mais ces contrats sont remplacés par des services civiques,

plus précaires, et cela n'a pas empêché de nombreux AVS d'être remerciés juste avant la rentrée de septembre, alors que les MDPH les avaient prescrits. De plus, le métier d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) nécessite une stabilité des équipes qui n'est pas possible avec les contrats aidés, ainsi qu'une spécialisation ou une formation qui n'est actuellement quasiment pas assurée.

Un manque que les ESI tentent de combler en formant régulièrement des AVS de manière collective. Quant aux enseignants non spécialisés, ils restent insuffisamment formés sur le handicap.

**Plus que de leur chercher un hypothétique remède ou de les plaindre, il est nécessaire d'adapter la société aux personnes en situation de handicap.**

Car, que ce soit à l'école, dans la rue, dans les transports ou dans les bâtiments, ces personnes ne sont que très peu prises en compte : notre société est faite pour les personnes valides.

Les personnes en situation de handicap sont donc victimes de ce que certains scientifiques appellent validisme ou capacitisme. Ces personnes ont besoin que leur image soit mieux valorisée, car dans la fiction comme dans la vie réelle elles sont souvent montrées comme malheureuses, uniquement définies par leur handicap, et ignorées si elles

ne sont pas en fauteuil roulant.

Les femmes handicapées sont les plus touchées par le harcèlement sexuel, justement parce qu'elles sont parmi les plus fragilisées dans notre société.

**Pour mieux se renseigner sur ces sujets,** l'idéal est d'écouter une personne directement concernée, comme par exemple Margot, une jeune femme atteinte du Syndrome d'Ehlers Danlos (SED) et qui parle régulièrement de son histoire et de son vécu sur sa chaîne YouTube « Vivre avec ».

Nous vivons dans une société validiste qu'il faut faire évoluer pour l'adapter aux personnes en situation de handicap.

**L'école se doit d'être aux avant-postes de cette mutation sociale.**

1. ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
2. IEN-ASH : Inspecteur de l'Éducation nationale - Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de Handicap
3. SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
4. MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées



# Bulletin d'adhésion à SUD Éducation 02

## Année scolaire 2017-2018

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse professionnelle (établissement) : .....

.....

Fonction complète (indiquer la branche [1<sup>er</sup>, 2<sup>nd</sup> degré, sup<sup>r</sup>, IATOSS...], le corps [institut, PE, certifié, SASU...] et la fonction [ZIL, brigade, TZR, matière, temps partiel, DMA, ...]) : .....

.....

Adresse personnelle : .....

.....

mél : .....

.....

tél fixe : .....

tél mobile : .....

Montant annuel de la cotisation : .....

Salaire mensuel net (en euros)	Montant annuel de la cotisation (en euros)	Soit après crédit ou déduction d'impôts (en euros) (1)
- de 600	5	1,70
+ de 600	7	2,38
+ de 750	12	4,08
+ de 900	25	8,50
+ de 1000	40	13,60
+ de 1100	55	18,70
+ de 1200	68	23,12
+ de 1300	82	27,88
+ de 1400	96	32,64
+ de 1500	114	38,76
+ de 1600	131	44,54
+ de 1700	144	48,96
+ de 1800	161	54,74
+ de 1900	176	59,84
+ de 2000	191	64,94
+ de 2100	209	71,06
+ de 2200	227	77,18
+ de 2300	246	83,64
+ de 2400	266	90,44
+ de 2500	287	97,58
+ de 2600	309	105,06
+ de 2700	331	112,54
+ de 2800	354	120,36
+ de 2900	378	128,52
+ de 3000	403	137,02
+ de 3100	429	145,86
+ de 3200	455	154,70
+ de 3300	482	163,88
+ de 3400	510	173,40
+ de 3500	549	186,66
+ de 3600	15,80 %	-

### SUD ÉDUCATION NE VIT QUE PAR LES COTISATIONS DE SES ADHÉRENTS

#### Pourquoi se syndiquer à Sud Éducation ?

Parce que l'Éducation Nationale est encore un service public et qu'il faut ardemment le défendre contre :

- La précarisation des personnels : l'école n'est pas un lieu d'insécurité sociale !
- L'intrusion du commerce et de la religion au sein des établissements scolaires : l'école n'est pas une marchandise !
- La libéralisation de l'école : l'école n'est pas une fabrique de futures chairs à patrons !
- L'exclusion d'élèves sans papiers, le flicage d'enfants : l'école n'est pas une annexe du commissariat !

Parce qu'il faut construire une école de qualité et qu'il faut lutter pour :

- Une vraie égalité des droits : l'école a pour mission de contrebalancer les inégalités sociales et culturelles ;
- Une solidarité entre toutes les personnes (personnels et élèves) de l'école.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, Signature

(1) Possibilité de paiement échelonné en établissant les chèques à la même date que l'adhésion. Merci de préciser les mois d'encaissement au dos des chèques.



C'EST TOUS ENSEMBLE QU'IL FAUT LUTTER



À retourner rempli, daté et signé à :  
Sud Éducation  
Sandrine Leroux  
34 rue Anatole Carnot  
02300 Saint-Aubin